



(Plan Climat Air Énergie Territorial)



# NOTE DE PRISE EN COMPTE DES AVIS FORMULES SUR LE PROJET DE PCAET

25 MAI 2021



## SOMMAIRE

<b>1- AVIS DE LA MISSION D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>5</b>
<b>2- AVIS DE L'ETAT</b>	<b>5</b>
<b>3 – AVIS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>9</b>



## 1- AVIS DE LA MISSION REGIONALE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DES PAYS DE LA LOIRE

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire a été consultée sur le projet de PCAET de Clisson Sèvre Maine Agglo arrêté le 3 mars 2020, par courrier en date du 27 avril 2020. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les délais d'instruction ont été suspendus et ont repris le 23 juin 2020.

La MRAe n'a pas formulé d'avis.

## 2- AVIS DE L'ETAT

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté par délibération le 3 mars 2020. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les délais d'instruction ont été suspendus et ont repris le 23 juin 2020. Les services de l'Etat ont un délai réglementaire de 3 mois pour émettre son avis.

Par courrier en date du 15 octobre 2020, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a adressé son avis sur le PCAET.

Malgré un avis apporté hors délai réglementaire, des réponses ont été apportées.

EXTRAIT DE L'AVIS	PIECE DU PCAET CONCERNEE	REPOSE A L'AVIS
<p>Je note l'ambition de votre objectif de production d'énergies renouvelables approchant 100% de la consommation annuelle locale annuelle. Vous définissez toutefois des objectifs à l'horizon 2050 pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 3, en retrait par rapport aux évolutions législatives récentes. Je propose, pour l'évaluation à 3 ans, d'identifier des leviers vers la « neutralité carbone » et une réduction des émissions d'un facteur 6 en engageant pour votre territoire un exercice de prospective à l'horizon 2050 afin de compléter votre PCAET.</p>	<p>Stratégie du PCAET</p>	<p>Les élus de CSMA ont bien pris connaissance de l'évolution des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, figurant dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. D'ici l'évaluation à 3 ans, soit 2024, CSMA mènera une réflexion prospective pour viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. La neutralité carbone fait également partie des objectifs du SRADDET en cours de finalisation.</p>
<p>Votre programme pour l'adaptation du territoire au changement climatique pourrait également être approfondi, en particulier sur les secteurs agricole, forestier et du tourisme.</p>	<p>Programme d'actions</p>	<p>Concernant le volet adaptation au changement climatique, une réflexion sera menée avec les acteurs du territoire concernés (service développement économique de CSMA, Office de Tourisme, Chambre d'Agriculture, ....) pour compléter le programme d'actions.</p>
<p>je vous invite, pour l'évaluation à mi-parcours, à préciser ces fiches actions (concernant le secteur agricole), en termes de calendrier et de budget, mais également à définir collectivement, avec les acteurs du secteur agricole des objectifs opérationnels et suivis sur l'accompagnement des exploitations, la préservation des prairies et des zones humides, les changements de pratique d'élevage et de fertilisation, la préservation de la ressource en eau, le développement du bocage et de l'adaptation au changement climatique, en</p>	<p>programme d'actions</p>	<p>Le secteur agricole tient en effet une place importante sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo. Une réflexion sera menée avec les acteurs du territoire (service développement économique de CSMA, Chambre d'Agriculture, ....) pour préciser les fiches actions concernant le secteur agricole.</p>

<p>particulier aux périodes estivales prolongées de canicule et de sécheresse.</p>		
<p>Le taux de remplissage des véhicules est décisif pour la réduction des émissions et vous encourage à renforcer votre politique de développement du covoiturage. Il vous appartient d'intégrer ces ambitions dans un plan de déplacements urbains (PDU) à réaliser.</p>	<p>Programme d'actions</p>	<p>Le covoiturage est un des axes définis dans le Programme Global de Déplacements dans l'action C3 « Développer l'offre de stationnement pour répondre aux pratiques intermodales et au covoiturage ». Cette action se traduit par une identification des besoins pour compléter le maillage d'aires de covoiturage (notamment à proximité des pôles générateurs de déplacements tels que les gares mais également les grands axes de desserte vers Nantes ou la Vendée), en plus de la communication.</p> <p>Concernant la réalisation d'un PDU (désormais appelé un Plan de de Mobilité (PDM) depuis la loi LOM de 2019), cela est bien entendu prévu et intégré dans la gouvernance de la politique de mobilité de l'Agglo. L'objectif est d'évaluer le PGD dans 5 ans pour le faire évoluer en PDM, avec tous les aspects réglementaires que cela implique (enquête publique, concertation, etc.).</p>
<p>La dispersion de l'habitat dans les territoires péri-urbains rend plus difficile la transformation des usages de mobilité et une politique d'urbanisme volontariste limitera la consommation d'espace et facilitera l'atteinte de vos objectifs, dans une démarche de « zéro artificialisation nette ».</p>	<p>Programme d'actions</p>	<p>Une politique d'urbanisme est déjà engagée sur le territoire de CSMA pour limiter la consommation d'espace, notamment au travers des préconisations du SCoT et des PLU.</p> <p>L'impact de la dispersion de l'habitat est également pris en considération dans le cadre du programme d'actions du Programme Global de Déplacements de CSMA, avec pour objectif d'intégrer la proximité dans la planification.</p> <p>Les actions de réhabilitation de l'habitat du Programme Local de l'Habitat contribuent également à limiter la dispersion de l'habitat.</p> <p>La réflexion se poursuivra dans le cadre de la révision du SCoT et des PLU qui sont en cours.</p>
<p>Je vous encourage à approfondir les leviers, ci-dessous, de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui devraient vous permettre</p>		<p>Concernant la prévention de la précarité énergétique liée au chauffage et à la mobilité, Clisson Sèvre Maine Agglo envisage la création d'un poste pour</p>

<p>d'améliorer les objectifs que vous avez établis pour 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la prévention de la précarité énergétique liée au chauffage et à la mobilité, identifier les installations au fuel pour cibler le renouvellement de ces équipements émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,</li> <li>- renforcer la coopération avec les communes pour évaluer le potentiel du patrimoine</li> <li>- évaluer la facture énergétique du territoire afin de souligner la pertinence des programmes d'économie d'énergie. J'attire votre attention sur l'intérêt d'une évaluation du potentiel de croissance économique et de l'emploi en lien avec la transition énergétique.</li> </ul>	<p>Programme d'actions</p>	<p>l'animation du Programme Local de l'Habitat qui aura pour mission de communiquer sur les aides possibles.</p> <p>Le PLH prévoit la mise en place d'un Programme Intérêt Général avec un volet « énergie » qui permettra notamment de lutter contre la précarité énergétique. (Lien avec la PTRE)</p> <p>L'évaluation du potentiel du patrimoine des collectivités en termes de potentiel de production des énergies renouvelables est envisagée dans le cadre du PCAET.</p> <p>L'évaluation de l'impact du programme d'économies d'énergie sur la croissance économique et l'emploi sur le territoire est intéressante et pourra être menée au moment du bilan du PCAET.</p>
<p>Une quantification par groupe d'actions permettrait toutefois de mieux appréhender leur contribution à l'atteinte des objectifs.</p>	<p>Programme d'actions</p>	<p>Les élus de CSMA prennent note de la remarque. Ce travail de quantification pourra être réalisé pour l'évaluation à mi-parcours.</p>
<p>Une évaluation des moyens humains et financiers à mettre en œuvre et des délais estimés faciliterait la priorisation des actions à engager rapidement.</p>	<p>Programme d'actions</p>	<p>Les élus de CSMA prennent note de la remarque. La construction d'une feuille de route opérationnelle et la priorisation des actions est le travail à venir de la commission Climat – Transition énergétique.</p> <p>Une réflexion est en cours sur l'évaluation des moyens humains et financiers à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo.</p>



## 2- AVIS DE LA REGION

Par courrier en date du 9 octobre 2020, la Région des Pays de la Loire a rappelé les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique et les politiques régionales qui peuvent accompagner dans la mise en œuvre des actions du PCAET, ainsi que la boîte à outils mise en place pour accompagner les acteurs.

# OH!



CLISSON, SÈVRE & MAINE **OH!** 15 rue des Malifestes - CS 89409 - 44194 Clisson Cedex - tél. 02 40 54 75 15 - [accueil@clissonsevremaine.fr](mailto:accueil@clissonsevremaine.fr)

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche  
 Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne